

ENTRETIEN



JEAN SYROTA : «2007 RESTE NOTRE OBJECTIF MAJEUR»

À quelques semaines de son départ, Jean Syrota dresse un bilan de l'action de la Commission de régulation de l'énergie, qu'il préside depuis six ans. L'occasion, aussi, pour ce haut commis de l'État de faire partager sa vision de l'Europe de l'énergie et de son évolution, à court et à moyen terme. Rencontre avec celui qui se définit plus comme l'arbitre que comme le gendarme du marché de l'énergie.

Enerpresse : Que pensez-vous des dernières trouvailles de la Commission européenne ?

Jean Syrota : Les problèmes qui ont été mis en avant la semaine dernière (*cf. Enerpresse n°9017*) ne sont pas une surprise : la trop forte concentration des marchés du gaz et de l'électricité, des pratiques anti-concurrentielles éventuelles, le manque d'intégration du marché européen, le manque de transparence, la difficulté d'exister pour un nouvel entrant.

Il faut ajouter la séparation des activités de réseaux dans les entreprises intégrées. J'ai souvent dit aux dirigeants d'EDF et de GDF que s'ils voulaient conserver leur groupe tel qu'il est, ils devaient mieux assurer l'indépendance de la gestion de leurs réseaux de distribution, à l'exemple de RTE, dont se rapproche GRT Gaz dans le transport.

Ce qui est important, c'est que ces problèmes ont été clairement désignés et que des enquêtes seront lancées qui pourraient déboucher sur des sanctions et des propositions nouvelles, comme la séparation de propriété des réseaux. La Commissaire à la concurrence n'a pas précisé, à ce stade, quelles entreprises ou quels pays sont visés. Il faudra sans doute attendre la fin de l'année. Nous connaissons tous ces sujets depuis longtemps, et nous pouvons avoir une appréciation différente sur certains points évoqués par la commissaire à la Concurrence.

Enerpresse : Lesquels ?

Jean Syrota : Lorsqu'on parle de concentration, désigner un marché national comme marché pertinent pourrait conduire à réduire la taille des entreprises dominantes et à les affaiblir, alors qu'elles sont adaptées, pour un secteur fortement capitalistique, au marché unique européen qui est l'objectif recherché.

Enerpresse : Si la commissaire à la Concurrence ne visait pas explicitement la France, on est en droit de s'interroger sur les fonctionnements du marché français.

Jean Syrota : L'ouverture du marché français à la concurrence s'est, pour l'instant, réalisée convenablement. Elle a mis fin à la situation de monopole de deux grandes entreprises pendant plus d'un demi-siècle.

Certes, la France était un peu à la traîne au début, mais, maintenant, elle est plutôt parmi les bons élèves. Cela a d'ailleurs été reconnu par l'Agence internationale de l'énergie, dans le dossier qu'elle a consacré à la France en 2004. L'AIE rappelle que la France a défini l'indépendance des réseaux publics, permis l'accès libre et non discriminatoire des réseaux aux tiers, et créé un «*régulateur doté d'une indépendance significative*». Le 1er décembre dernier, le commissaire à l'Energie Piebalgs déclarait, dans un entretien accordé au journal «*Le Monde*» qu'«*en France, le régulateur est fort et indépendant*».

Signe des temps, la dernière directive a été transposée en droit français dans les délais impartis. Peut-être parce que la loi de transposition permettait aussi l'ouverture du capital de GDF et d'EDF. Mais c'est un progrès considérable ! Toutes ces avancées ne sont pas seulement virtuelles. Dans les faits, on voit de plus en plus de consommateurs faire jouer la concurrence, tant pour le gaz que pour l'électricité.

Désormais, ce sont 70% des consommateurs qui peuvent choisir leur fournisseur et la moitié de ce qu'ils consomment est acquis sur le marché.

Enerpresse : Il doit bien rester quelques aspects moins positifs ...

Jean Syrota : Il est clair que le maintien à des niveaux artificiellement bas de certains tarifs réglementés diminue l'intérêt pour le client de faire jouer son éligibilité. On peut aussi déplorer la hausse des prix du gaz et de l'électricité sur les marchés de gros depuis la fin de 2003.

De ce fait, les bienfaits de la concurrence sont plus difficiles à démontrer. Certes, c'est la faute à la hausse des prix des matières premières et l'on peut penser que cela aurait été pire encore si le marché n'avait pas été ouvert. Il est clair néanmoins que ce n'est pas la meilleure des publicités que l'on peut faire pour la libéralisation en France, mais il

faut rappeler que la libéralisation est intervenue en Grande-Bretagne en 1990 et en Allemagne en 1998, ce qui montre bien que la hausse des prix récente n'a rien à voir avec la libéralisation.

Enerpresse : Le marché des quotas de CO₂ a-t-il renchéri le coût de l'électron ?

Jean Syrota : On a cru voir cela, mais ce qui est bien plus visible, c'est la corrélation entre le prix du kWh électrique sur le marché et le prix du gaz.

Enerpresse : Avec le développement des marchés de l'énergie, avez-vous l'impression de pouvoir tout surveiller ?

Jean Syrota : Nous avons failli avoir la responsabilité de surveiller le marché, en liaison avec le Conseil de la concurrence : le Sénat a voté cette disposition, en deuxième lecture, avec l'accord du Gouvernement, à l'occasion de l'examen de la loi du 9 août 2004, mais elle a été modifiée par la commission mixte paritaire.

La CRE a le pouvoir de surveiller seulement les marchés organisés et les échanges aux frontières, mais dans le cadre d'un décret qui n'est pas encore paru.

Enerpresse : Pour quelles raisons ?

Jean Syrota : Les membres de ladite Commission ont sans doute entendu davantage le message d'acteurs que le pouvoir d'investigation de la CRE aurait dérangés. Cela étant, il n'est pas tenable très longtemps que les marchés de l'électricité et du gaz ne soient pas correctement surveillés en temps réel.

Enerpresse : Vos relations avec les parlementaires sont-elles difficiles ?

Jean Syrota : Non. La loi dit que nous devons rendre compte au Parlement de ce que nous faisons. Nous lui faisons parvenir notre rapport d'activité tous les ans au mois de juillet et sommes à sa disposition pour répondre à toutes ses interrogations.

Enerpresse : Et la question s'est souvent posée ?

Jean Syrota : En six ans, le Parlement nous a demandé deux fois des explications dans le cadre solennel d'une audition en commission.

Mais il ne faut pas sous-estimer les nombreux contacts informels établis avec les parlementaires les plus impliqués dans les problèmes énergétiques.

Dans bien des cas, le Parlement nous a entendu et il a émis, à différentes occasions, des opinions positives sur l'action de la CRE.

Enerpresse : Au début de votre mandat, vous estimiez que la CRE avait besoin de 150 personnes pour bien fonctionner. Vous n'êtes qu'aux trois quarts de ce chiffre. Manquez-vous de moyens ?

Jean Syrota : C'est vrai qu'à côté de l'Ofgem et de ses 350 collaborateurs, la CRE paraît un peu petite. Mais tout de même, entre sa création et aujourd'hui, les choses ont bien évolué. Le jour de sa naissance, la CRE ne disposait ni de personnel, ni de budget, ni de locaux. Ses moyens se sont développés, plus lentement que je le souhaitais, mais pas au point de l'empêcher de traiter l'essentiel de ses missions.

Avec l'ouverture totale à la concurrence, il y a fort à parier que la réglementation se développera encore et que les contentieux augmenteront. Il sera alors difficile de refuser des moyens supplémentaires au régulateur.

Enerpresse : Comment voyez-vous l'évolution du marché de l'électricité à moyen terme ?

Jean Syrota : J'espère que dans les dix prochaines années, le marché aura réellement atteint l'échelle européenne, au moins celle de la plaque continentale (notamment Bénélux, Allemagne, France), c'est-à-dire environ la moitié du marché européen. Et que ce marché aura permis à quelques grands champions européens de l'énergie d'émerger.

Enerpresse : Un grand marché qui sera encore plus difficile à surveiller que celui de l'Hexagone...

Jean Syrota : C'est encore et toujours une question de moyens et de pouvoirs attribués au régulateur.

Enerpresse : Les grands champions dont vous parlez ne vont pas faciliter la vie des petites compagnies...

Jean Syrota : Mais il y a de la place pour tout le monde. Simplement, les très gros investissements ne sont pas à la portée de tous les nouveaux entrants.

Enerpresse : Le rythme de mise en chantier de nouvelles capacités de production vous paraît-il cohérent avec l'évolution annoncée de la demande ?

Jean Syrota : Les prévisions de consommation sont toujours difficiles et donc critiquables.

Cela étant, je reste frappé par une chose : comme j'ai déjà pu le constater il y a trente ans à la tête de l'Agence pour les Economies d'Energie, la priorité est donnée à l'investissement dans des capacités de production, y compris celles qui ne sont pas rentables, plutôt qu'aux économies d'énergie et aux réductions des consommations de pointe.

Et tout ça parce que la production est un secteur stratégique, et à ce titre son temps de retour sur investissement peut excéder 15 ans, alors qu'une

rentabilité acquise sur une période beaucoup plus courte est exigée pour les économies d'énergie.

Enerpresse : Ce qui ne change pas non plus, c'est la date du 1er juillet 2007...

Jean Syrota : C'est un objectif incontournable, qu'aucune étude, qu'aucune déclaration, qu'aucune législation nationale ne pourra décaler. Tous les consommateurs européens seront éligibles le 1er juillet 2007.

Enerpresse : Cette échéance vous inquiète-t-elle ?

Jean Syrota : Non, pas spécialement. Il y a deux ans, lors de l'ouverture des marchés aux professionnels, il ne manquait pas de beaux esprits qui affirmaient que cela allait être affreux. Il n'en a rien été. La CRE a préparé l'opération en toute transparence avec tous les acteurs concernés. C'est ce qu'elle fait à nouveau, en intégrant cette fois les associations de consommateurs.

Enerpresse : Donc, tout va bien dans le meilleur des mondes ?

Jean Syrota : Globalement, un bon état d'esprit règne dans les groupes de travail qui préparent l'échéance du 1er juillet 2007. Notre inquiétude ne porte pas tant sur l'ouverture proprement dite, mais sur la capacité des opérateurs historiques à être opérationnels avec leurs systèmes d'information. Il subsiste dans les systèmes d'information actuels des imperfections qui étaient acceptables pour la population des professionnels, mais qui ne le seront plus avec les consommateurs domestiques qui sont autrement plus nombreux. Il reste aussi à réaliser des progrès dans l'implantation des systèmes de comptage chez les petits consommateurs. Les distributeurs d'électricité installent encore des compteurs électro-mécaniques de technologie antédiluvienne, conçus pour le tarif intégré d'EDF mais pas pour les offres commerciales diversifiées et innovantes qu'on attend du développement de la concurrence.

Propos recueillis par Valéry Laramée